

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 – 05 - 06

Séance du 14 mai 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 23

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai,

Représentés : 7

Absents excusés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs BAGNO,
FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, LALESART,
MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO,
Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN, LUCIANO,
PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

COMPTE DE GESTION

EXERCICE 2018

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis
FERRARA), Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur
Antoine BAGNO)

PORTS

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE (procuration à
Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine GIACALONE (procuration à
Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO
(procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle VIDAL (procuration à
Madame Andrée SAMAT), Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à
Monsieur Alain PATOUILLARD)

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Stéphanie LEITE, Messieurs Jean-Luc
BERNARD et Claude GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de
séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190514-DEL20190506-DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte de Gestion des Ports, établi par le Receveur Municipal de Saint-Cyr sur Mer pour l'année 2018,

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 2 mai 2019,

Vu la consultation des Conseils Portuaires des Ports des Lecques et de la Madrague en leur séance du 25 avril 2019,

Vu le Compte Administratif des Ports des Lecques et de la Madrague, exercice 2018,

Considérant l'identité de résultat entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par à l'UNANIMITÉ le Compte de Gestion des Ports des Lecques et de la Madrague - exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY